



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 11 avril 2022**

<u>Date de la convocation :</u> 7 avril 2022	L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze avril à vingt heures,
<u>Date d'affichage :</u> 8 avril 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Isabelle LACOMBED, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	(Retrait de K. KAUFFMANN lors du vote du CA 2021)
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER)
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LELARGE

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DES RESULTATS DE CLOTURE 2021

Exposé de M. LAURENT :

Le compte administratif retrace annuellement les opérations budgétaires effectuées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il est établi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1. Il constitue ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice auquel il se rapporte.

Il a pour objet de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il doit correspondre au compte de gestion tenu par le trésorier.

Le compte administratif du budget général 2021 fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mairie de Médan



FONCTIONNEMENT		
Chapitres de dépenses	Budget 2021 + DM	Réalisé
Dépenses	1 408 296,51	1 087 492,67
Recettes	1 408 296,51	1 464 075,20

INVESTISSEMENT			
	Budget 2021 + DM	Réalisé	CRBP 2022
Dépenses	1 109 016,08	741 699,91	95 201,37
Recettes	1 109 016,08	415 013,76	211 750,14

RESULTATS DE CLOTURE 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2021	415 013,76	1 464 075,20	1 879 088,96
Dépenses 2021	741 699,91	1 087 492,67	1 829 192,58
Résultats nets 2021			
Excédent		376 582,53	49 896,38
Déficit	- 326 686,15		
<u>Reprise Résultats de clôture 2020</u>			
Excédent	7 088,45	183 751,38	190 839,83
Déficit			
RESULTATS DE CLOTURE 2021	- 319 597,70	560 333,91	240 736,21

Mme le Maire ayant quitté l'assemblée, la parole est donnée à Mme PINÇON, doyenne de l'assemblée, pour le vote du compte administratif 2021 :

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Entendu l'exposé du compte administratif et des résultats 2021 conformes au compte de gestion,

Hors de la présence de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 ABSTENTIONS (C. BITOUN, P. FOURNIER, L. LELARGE).

- APPROUVE le compte administratif et les résultats 2021,
- PRECISE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

→ FEUILLES DE SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 12/04/2022

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 12/04/2022
Et par publication le 12/04/2022

Le Maire
Karine KAUFFMANN

Accusé de réception en préfecture
078-217803840-20220412-11-14-04-2022-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16